

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR  
SEANCE DU 19 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 19 avril, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 11 avril 2017

**Présents :** NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, MOSCATELLI Alain, NADAL Lionel, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

**Absents excusés :** ROUCHAUD Joël, VERWAERDE Myriam.

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

**Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2017.

**Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 23 mars 2017.**

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 23 mars 2017.

<b>BUDGET GENERAL</b>
-----------------------

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Exécution du budget 2016**

Section de fonctionnement

Prévu : 190 336,72 €  
Réalisé dépenses : 109 831.16 €  
Réalisé recettes : 134 586,72 €  
Excédent de fonctionnement : 24 755,56 €

Section d'investissement

Prévu : 88 295,70 €  
Réalisé dépenses : 33 146,50 €  
Réalisé recettes : 22 773,69 €  
Déficit d'investissement : 10 372,81 €

**➔Excédent global : 14 382,75 €**

Restes à réaliser dépenses

Signalétique : 7 628 €  
Bâtiments 32 643 €  
Matériel : 1 591 €  
Total : 41 862 €

**Résultats cumulés**

Section de fonctionnement

Excédent exercice 2016 : 24 755,56 €  
Excédent reporté : 55 925,72 €

Excédent cumulé : 80 681,28 €

Section d'investissement

Déficit exercice 2016 : 10 372,81 €

Déficit reporté : 12 397,69 €

Restes à réaliser dépenses : 41 862 €

Besoin de financement section d'investissement : 64 632,50 €

**Comparatifs 2015 – 2016**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes réelles)

	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Charges à caractère général	27 852,26	41 945,24	34 412,85	- 18 %
Atténuation de produits	10 149,00	10 099,00	10 099,00	-
Charges de personnel	25 153,55	26 643,39	32 146,45	+ 20,7 %
Autres charges	22 722,43	23 440,72	27 811,58	+ 18,6 %
Charges financières	7 316,67	4 497,32	5 361,28	+ 19,2 %
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>93 193,91</b>	<b>106 625,67</b>	<b>109 831,16</b>	<b>+ 3 %</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
Produit des services	2 216,76	1 849,12	2 971,05	+ 60,7 %
Impôts et taxes	47 264,78	49 876,78	52 260,69	+ 4,8 %
Dotations	53 246,83	52 043,12	49 132,45	- 5,6 %
Autres produits et pro duits exceptionnels	42 686,79	31 306,37	29 945,83	- 4,3 %
<b>Total recettes réelles</b>	<b>145 415,16</b>	<b>135 075,39</b>	<b>134 586,72</b>	<b>- 0,4 %</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>52 221,25</b>	<b>28 449,72</b>	<b>24 755,56</b>	<b>- 12,3 %</b>

	2014 (CA)	2015 (CA)	2016 (CA)	2017 (BP)
Dotation forfaitaire	34 377	32 733	30 366	29 073
Total 4 dotations*	47 793	45 986	43 424	42 605
Variation / n-1		- 1 807 (- 3,8 %)	- 2 562 (-5,6 %)	- 819 (- 1,9 %)
Cumul 2014-2017		- 1 807	- 4 369	-5 188(-10,9 %)

\*Dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation + dotation aux élus locaux.

**Dépenses d'investissement**

Signalétique : 9 305,46

Aménagement place cime du Bourg : 2 421,16

Matériel de bureau et informatique : 4 286,92

Matériel (souffleur) : 409,00

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de fonctionnement

24 755,56

Résultats antérieurs reportés	55 925,72
Résultat à affecter	80 681,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 22 770,50
Solde des restes à réaliser	- 41 862,00
Besoin de financement	64 632,50
Affectation au compte 1068	64 632,50
Report en fonctionnement (compte R002)	16 048,78

**OBJET : TAUX DES TAXES POUR L'EXERCICE 2017**  
**DELIBERATION N° : 06-2017**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les taux des taxes pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les taux des taxes pour l'exercice 2017 :

Taxe d'habitation :	6,65 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	6,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	32,03 %

Taux inchangés depuis 2014, année où ils avaient été baissés suite à la fusion des Communautés de Communes.

Produit attendu : 36 273 € (en 2016 Prévu : 36 815 €, Réalisé : 36 065 €)

Evolution des bases : Les bases n'évoluent pratiquement pas.

	2015 (effectives)	2016 (effectives)	2017 (prévisionnelles)
TH	307 741	303 617	306 000
FB	179 843	181 474	182 600
FNB	13 707	13 869	13 800

**BUDGET 2017**

Section de fonctionnement : 150 539,78 €

Section d'investissement : 186 034,60 €

	BP 2016	CA 2016	BP 2017	Variation de BP à BP
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	190 336,72		150 539,78	- 20,9 %
Charges à caractère général	43 829,00	34 412,85	27 253,00	- 37,8 %
Atténuation de produits	11 000,00	10 099,00	10 099,00	- 8,2 %
Charges de personnel	30 151,00	32 146,45	40 931,00	+ 35,8 %
Autres charges	28 525,00	27 811,58	28 113,00	- 1,4 %
Charges financières	5 161,00	5 361,28	3 547,00	- 31,3 %
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>118 666,00</b>	<b>109 831,16</b>	<b>109 943,00</b>	<b>- 7,4 %</b>
Dépenses imprévues	2 432,71		703,00	- 71,1 %
Amortissements	238,01		339,00	+ 42,4 %
Virement à la section d'investisst	69 000,00		39 554,78	- 42,7 %

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>190 336,72</b>		<b>150 539,78</b>	<b>- 20,9 %</b>
Produit des services	2 346,00	2 971,05	2 450,00	+ 4,4 %
Impôts et taxes	52 904,00	52 260,69	52 955,00	+ 0,1 %
Dotations	48 674,00	49 132,45	48 292,00	- 0,8 %
Autres produits et exceptionnel	30 487,00	29 945,83	30 300,00	- 0,6 %
<b>Total recettes réelles</b>	<b>134 411,00</b>	<b>134 586,72</b>	<b>134 491,00</b>	<b>+ 0,1 %</b>

#### Emprunts 2017 de la Commune

	Capital	Intérêts	Annuité	
Multiple rural	5 729,00	344,43	6 073,43	fin en 2020
Logements Duc	4 220,43	870,47	5 090,90	fin en 2026
Logement Arnaudin	2 607,57	261,25	2 868,82	fin en 2018
Eglise Crédit Agricole	1 367,59	973,08	2 340,67	fin en 2028
Eglise Caisse d'Epargne	1 715,01	1 097,64	2 812,65	fin en 2027
<b>Total</b>	<b>15 639,60</b>	<b>3 546,87</b>	<b>19 186,47</b>	

### SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DELIBERATION N° : 10-2017

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter des subventions à diverses associations.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions aux associations, comme indiqué ci-après :

Comité des fêtes de Saint-Victor	400 €
Association pour l'Animation des Bords de Dronne	100 €
Association du comice agricole de l'ancien canton de Montagrier	102 €
Association Maires sans frontières du Périgord Vert	50 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Association du Marché Agrésien	50 €
Union Sportive Tocanaise Foot-ball	50 €
GIPS section Basket Ball	50 €
Amicale des propriétaires chasseurs de Montagrier et Saint-Victor	50 €
Comité FNACA de Montagrier	50 €
Association Intercommunale des Amis du Voyage	30 €

#### Section d'investissement

##### Dépenses

Remboursement du capital de l'emprunt	15 640 €
Opération signalétique	7 628 € (restes à réaliser)
Opération aménagement de la cime du Bourg	1 000 €
Opération matériel informatique (logiciel)	1 175 €
Opération atelier municipal	102 257 € (dont 32 643 € de restes à réaliser)
Opération matériel	1 591 € (restes à réaliser)
Opération Horloge de l'église	1 000 €

## Recettes

La section est essentiellement équilibrée par :  
Excédent de fonctionnement capitalisé 64 632 €  
Virement de la section de fonctionnement 39 554 €  
Emprunt en attente des subventions et du FCTVA 80 702 €

<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b>
--

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

### **Exécution du budget 2016**

#### Section de fonctionnement

Prévu : 48 658,01 €  
Réalisé dépenses : 11 999,09 €  
Réalisé recettes : 13 599,06 €  
Excédent de fonctionnement : 1 599,97€

#### Section d'investissement

Prévu : 38 209,01 €  
Réalisé dépenses : 7 520,57 €  
Réalisé recettes : 12 240,11 €  
Excédent d'investissement : 4 719,54 €  
Excédent global : 6 319,51 €

#### Restes à réaliser

Dépenses : 27 132,00 €  
Recettes : 2 216,00 €  
Solde restes à réaliser : - 24 916 €

### **Résultats cumulés**

#### Section de fonctionnement

Excédent exercice 2016 : 1 599,97 €  
Excédent reporté : 31 181,01 €  
Excédent cumulé : 32 780,98 €

#### Section d'investissement

Excédent exercice 2016 : 4 719,54 €  
Déficit reporté : - 4 590,11 €  
Solde restes à réaliser : - 24 916,00 €  
Besoin de financement section d'investissement : - 24 786,57 €

### **Section de fonctionnement**

Dépenses réelles : 4 349,09 €  
Charges à caractère général : 1 369,36 €  
Charges de personnel : 2 740,42 €  
Charges financières : 239,31 €  
Recettes réelles : 10 677,56 €  
Redevances assainissement : 10 072,56 €  
Prime performance épuratoire : 605,00 €  
Section d'investissement  
Dépenses réelles : 4 590,11 € (remboursement capital)

Au total, 8 939,20 € de dépenses pour 10 677,56 € de recettes.  
Remarque : l'emprunt est terminé de rembourser.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de fonctionnement	1 599,97
Résultats antérieurs reportés	31 181,01
Résultat à affecter	32 780,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 129,43
Solde des restes à réaliser	- 24 916,00
Besoin de financement	24 786,57
Affectation au compte 1068	24 786,57
Report en fonctionnement (compte R002)	7 994,41

### **BUDGET 2017**

Section de fonctionnement : 21 617,00 €  
Les emprunts sont terminés.  
Il est prévu 10 100 € de redevances et 605 € de Prime à la Performance Epuratoire.  
Trois primes de raccordement à l'égout de 1 500 € seront encaissées en 2017 (non inscrites au budget).

### **Section d'investissement : 51 378,00 €**

#### **Dépenses**

Restes à réaliser : 27 132 € + Dépenses nouvelles : 21 324 €

**Etude diagnostic : 16 800**

**AMO : 3000**

**Extension Feydri : 4 235,76**

**Extension commune : 1 285,39**

**Extension Boissel : 1 285,39 maxi (devis en cours)**

#### **Recettes**

**Subventions non inscrites au budget :**

**Agence de l'eau : 7 000**

**CD 24 : 1 400**

### **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Les comptes de gestion 2016 (budget général et budget annexe de l'assainissement) sont approuvés.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DELIBERATION N° : 08-2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures hebdomadaires.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire qu'il nommera Jean-Jacques LUSSEAU, qui remplit les conditions requises, sur ce poste. Le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 20 heures hebdomadaires sera supprimé dans un deuxième temps.

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DELIBERATION N° : 09-2017**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2014-10 du 30 mars 2014, le Conseil municipal avait fixé les indemnités de fonction des élus par référence à l'indice brut 1015, indice terminal de la fonction publique.

Cet indice terminal étant amené à être modifié, il propose de fixer les indemnités de fonction des élus par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans en indiquer la valeur.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction des élus comme suit :

Indemnité du Maire : 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du 1<sup>er</sup> Adjoint : 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du 2<sup>ème</sup> Adjoint : 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Indemnité du 3<sup>ème</sup> Adjoint : 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

## **ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS**

### **Présidentielle 1<sup>er</sup> tour le 23 avril 2017**

8 H – 12 H	12 H – 15 h 30	15 H 30 – 19 H
FAURE Stéphane	MOSCATELLI Alain	NADAL Jeannik
CLAUZURE Françoise	ROUCHAUD Joël	BOISSEL Christian
NADAL Lionel	SABATER Laetitia	RIBIERE Patrick
VERWAERDE Myriam		

### **Présidentielle 2<sup>ème</sup> tour le 7 mai 2017**

8 H – 12 H	12 H – 15 h 30	15 H 30 – 19 H
FAURE Stéphane	MOSCATELLI Alain	NADAL Jeannik
CLAUZURE Françoise	ROUCHAUD Joël	BOISSEL Christian
NADAL Lionel	SABATER Laetitia	RIBIERE Patrick
VERWAERDE Myriam		MORTIER Priça

## Législatives 1<sup>er</sup> tour le 11 juin 2017

8 H – 12 H	12 H – 15 h 30	15 H 30 – 19 H
FAURE Stéphane	MOSCATELLI Alain	NADAL Jeannik
MORTIER Priça	ROUCHAUD Joël	CLAUZURE Françoise
NADAL Lionel	SABATER Laetitia	RIBIERE Patrick
VERWAERDE Myriam		

## Législatives 2ème tour le 18 juin 2017

8 H – 12 H	12 H – 15 h 30	15 H 30 – 19 H
FAURE Stéphane	MOSCATELLI Alain	NADAL Jeannik
MORTIER Priça	ROUCHAUD Joël	CLAUZURE Françoise
NADAL Lionel	SABATER Laetitia	RIBIERE Patrick
VERWAERDE Myriam		

## CEREMONIES DU 8 MAI

12 h 15 : Monument aux morts

12 h 30 : Apéritif

13 h 00 : Repas

## POINT SUR LES TRAVAUX

### Atelier municipal

Le permis de construire est arrivé.

Le Dossier de Consultations des Entreprises est en préparation.

La subvention du Conseil départemental est votée (23 003 €).

En attente de la réponse pour la DETR.

### Signalétique

Livraison prévue du complément vers le 15 mai.

Devis 1 566 € TTC

Réalisation d'un tableau adresses/numéros de parcelle en cours, à transmettre au cadastre, à l'IGN et à la Poste avec une délibération qui sera prise prochainement.

### Zéro Herbicide

L'achat de la tondeuse n'est pas éligible à subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il est décidé de ne pas solliciter cette subvention (seuil de dépenses trop élevé).

Tondeuse à acquérir : 759 €

Désherbeur thermique : 480 €

Brosse pour débroussailleuse : 90 €

(1 591 € prévus au budget)



### **Employé communal**

Il faudra lui fixer les priorités surtout dans la période de printemps, avec notamment, le problème zéro herbicide et le désherbage thermique qui doit être réalisé avant que les plantes ne soient trop grandes.

Stéphane Faure se chargera d'encadrer son travail.

### **Problème des déjections canines**

Beaucoup de personnes se plaignent de la présence de déjections canines dans le Bourg, notamment autour de l'église et des conteneurs à ordures ménagères.

Une information sera envoyée à l'ensemble des habitants de la commune pour leur rappeler les règles de civisme en la matière.

Par la même occasion, un rappel sera également fait sur les ordures ménagères.